



DEL 24-005

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

L’an deux mille vingt quatre

Le six février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire,

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Sylvie LAUTRU, Alain GUICHET, Stéphane DALIVOUST, Angélique PLANCHETTE, Sylvain BACHELEY, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Denis MINIER, Delphine FOUQUET, Maryse BAYBAY, Fanny PIRA

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 13 février 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 janvier 2024

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET.

OBJET : FONDS DE CONCOURS ATTRACTIVITE LE MANS METROPOLE – RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ORMEAU
Rapporteur : Fanny PIRA.

La commune d'Yvré l'Évêque souhaite réhabiliter le complexe sportif de l'Ormeau, créé dans les années 70. Ce projet, inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Le Mans Métropole (orientation stratégique n°4), repose sur trois axes :

- Réfection des deux terrains de football naturels dotés d'un arrosage automatique et création d'un terrain synthétique (revêtement naturel),
- Réhabilitation des vestiaires-tribunes : restructuration et extension du bâtiment actuel, amélioration de la performance énergétique, création d'un local de stockage de matériels inter associatifs...
- Création d'une aire multisport : réfection d'un terrain de tennis, création d'un terrain de padel et d'une aire de cross-fit...

Notre commune souhaite vivement réhabiliter cet équipement sportif structurant, fréquenté par près de 1.000 utilisateurs (footballeurs, élèves des écoles publiques et privées, élèves du collège Pasteur, centre de loisirs...).

La création d'un terrain synthétique permettra d'alimenter la réserve d'eau des jardins familiaux, s'inscrivant ainsi dans une démarche vertueuse, au regard des objectifs de développement durable. En effet, la faible alimentation actuelle de cette réserve oblige les jardiniers à utiliser le réseau d'eau potable.

Dans un premier temps, la commune va lancer, au printemps 2024, des travaux de rénovation des vestiaires du complexe sportif, pour un montant estimé à 1.100.000 euros HT.

Ces travaux prévoient notamment une rénovation énergétique du bâtiment (isolation, changement des ouvertures, changement de la chaudière, panneaux photovoltaïques...).

Par ailleurs, cette opération, qui comprend également une extension du complexe existant pour une large partie ouverte à toutes les associations de la commune (salle de réunion, local de rangement), contribue au développement du territoire, au renforcement de son attractivité, à la valorisation de son image, à l'amélioration d'un service public ou consistant à offrir un nouveau service aux habitants et usagers.

DEL 24-005

Pour cette opération, la commune a déjà obtenu les financements suivants :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 153 300 €
- Fonds Vert : 85 000 €
- Département de la Sarthe : 68 400 €

Une subvention régionale a également été sollicitée à hauteur de 125 400 € (dans le cadre du Contrat régional Pays de la Loire 2026 porté par Le Mans Métropole).

Deux autres subventions seront sollicitées prochainement : le FAFA, fonds de soutien au football amateur (voir délibération n°24-006) à hauteur de 15 000 €, et le fonds départemental de soutien à l'investissement à hauteur de 78 000 € (suite du fonds départemental de relance).

Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 245 000 euros au titre du fonds de concours « attractivité » /« transition énergétique » de Le Mans Métropole.

Le plan de financement de cette opération serait ainsi le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rénovation des vestiaires	1 100 000 €	DETR (Etat)	153 300 €
		Fonds Vert (Etat)	85 000 €
		Fonds de soutien (Département)	78 000 €
		Dotation équipements sportifs (Département)	68 400 €
		Région Pays de la Loire	125 300 €
		Fonds de Concours LMM	245 000 €
		FAFA	15 000 €
		Commune d'Yvré l'Evêque	330 000 €
TOTAL	1 100 000 €	TOTAL	1 100 000 €

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Au vu de ces éléments, le municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le fonds de concours Le Mans Métropole à hauteur de 245 000 euros et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

VOTE :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 13 février 2024/

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

